occasions. Tout comme le député, je me préoccupe de l'échec de certaines de ces institutions financières car, à mon sens, même si ces faillites ne se trouvent pas dans un domaine où s'exerce le contrôle du Parlement fédéral, elles discréditent néanmoins la réputation de toutes les institutions financières canadiennes. J'ai exhorté les provinces à faire tout leur possible pour améliorer leurs lois et promis que le gouvernement fédéral ferait la même chose pour ses propres lois qui s'appliquent aux institutions fédérales.

En terminant, j'aimerais répéter que la North American General Insurance Company, qui s'est effondrée lorsque la Prudential Finance Corporation a fait faillite, a été le premier échec d'une société d'assurance fédérale en 40 ans. J'espère bien que nous n'en aurons plus, mais, à mon avis, le dossier des compagnies d'assurance constituées par des lois fédérales et surveillées par le gouvernement fédéral est des plus remarquables.

LE NATIONAL-CANADIEN-LE VERSEMENT D'UNE INDEMNITÉ À LA SUITE D'UN INCENDIE

M. A. D. Alkenbrack (Prince-Edward-Lennox): Monsieur l'Orateur, je demande à intercéder en faveur des quelque 18 cultivateurs et autres de ma circonscription et des cantons de Richmond et de Tyendinaga, victimes d'un incendie le 20 juillet dernier. J'ai, jeudi dernier, posé au ministre des Transports une question publiée à la page 12264 du hansard. L'incendie a eu lieu le long du droit de passage du National-Canadien et a été causé par le matériel roulant de ce dernier. Les récoltes, les champs et les clôtures qui touchent la voie ont été considérablement endommagés et les cultivateurs n'ont pas été remboursés par le National-Canadien. J'ai demandé au ministre de nous dire quand les intéressés peuvent-ils espérer obtenir satisfaction?

• (10.20 p.m.)

Cet incendie regrettable est survenu il y a plus de six mois. Le National-Canadien a envoyé sur les lieux des inspecteurs et des enquêteurs. On a promis de dédommager les cultivateurs, mais ces derniers n'ont rien reçu pour les dégâts causés à leurs clôtures, à leurs pâturages et à leurs récoltes. C'est un train qui a causé l'incendie. Un des agents du National-Canadien préposé aux réclamations, l'a vu, car il se trouvait dans la région, pour y régler une réclamation précédente pour dommages dus à un incendie qui avait eu lieu en avril ou en mai.

Des représentants du National-Canadien [L'hon. M. Sharp.]

ajouter grand-chose à ce que j'ai dit en ces par un voyageur qui aurait jeté un mégot ou une allumette le long de la voie. Cela n'atténue en rien la responsabilité du chemin de fer. Ce dernier est responsable des actes de ses voyageurs. Il est aussi responsable des dommages causés par l'outillage mécanique. Cet incendie a été causé par une boîte d'essieu surchauffée qui fait partie du matériel mécanique. L'incendie s'est produit par un temps très sec, l'été dernier, dans des conditions de sécheresse.

> C'est le rapide en direction de l'Est qui a causé l'incendie. Il a traversé le chemin qui divise les comtés d'Hastings, de Lennox et d'Addington vers 11 h. 45 du matin, heure normale. En moins de quelques minutes, tout le côté sud du droit de passage était en feu. Les archives des pompiers de Napanee montrent qu'ils ont été mandés sur les lieux à 12 h. 6. Les premiers signes de l'incendie et les appels d'alerte correspondent tous à l'heure où le train passait dans la région. Les pertes ont été lourdes et sérieuses. Voici une liste des personnes qui ont subi des dommages.

> M. John Sexsmith, R.R. 2, Shannonville; M. V. Ryan, R.R. 2, Shannonville, \$90; église Holy Name of Mary, Marysville, \$200; M. J. J. O'Neill; Mme Bernard O'Sullivan, R.R. 1, Deseronto, \$45; M. Eldridge Rosenblath, R.R. 5, Napanee, \$150; M. Ross Oliver, R.R. 6, Napanee, \$208; M. Walter Hudson, R.R. 6, Napanee, \$500; Mme Ola Dillenback, R.R. 6, Napanee, \$300; M. Ralph Hawley, R.R. 6, Napanee, \$100; M. Fred Mowbray, R.R. 1, Deseronto, \$125; M. Claude Nugent, R.R. 1, Deseronto, \$100; M. Cecil Root, R.R. 5, Napanee, \$200; M. Reginald Badgley, R.R. 1, Deseronto, \$40; M. E. L. Hinchey, Shannonville, \$200; M. Harold Moon, R.R. 1, Deseronto, \$190; M. William Stewart, R.R. 1, Deseronto, \$125; M. Eric Root, R.R. 5, Napanee, \$50.

> Le montant global s'élève à \$3,223 et nous tenons le chemin de fer responsable de ces pertes à plus d'un titre. Le chemin de fer n'a pas brûlé l'herbe le long de l'emprise au printemps de 1966, comme il aurait dû le faire et le fait habituellement. La pousse abondante de foin sur le terrain de la société, plus la sécheresse, ont permis au feu causé par le train de se propager aux clôtures, aux champs et aux récoltes des cultivateurs.

Un autre indice qui prouve que l'incendie est attribuable au passage du train, c'est que l'incendie et les dommages se sont limités à un seul côté de l'emprise, c'est-à-dire au côté sud; le feu s'est répandu dans tous les champs desséchés. L'incendie a causé le chaos et le désordre dans cette région rurale par suite de ont déclaré que l'incendie aurait pu être causé la destruction des clôtures. Les cultivateurs